

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	Numéro de permis 2021026	Date d'inspection Le 08 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Chez Tante Rosi Ltée 2		Numéro de téléphone (506) 336-8142	
Adresse 133 rue de l'École Shippagan NB E8S 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	31 déc. 2022	
Commentaires : Les éducatrices sont toutes inscrites, mais pas terminées.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	31 déc. 2022	
Commentaires : À partir de décembre, le 50% sera respecté.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	30 sept. 2022	
Commentaires : Discussion avec l'administratrice. Afin de trouver des outils afin d'aider les éducatrices.			

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Pendant ma surveillance, certains documents ne sont pas affichés, j'ai eu une discussion avec l'exploitante afin de rectifier cette lacune.
- L'administrateur est titulaire d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.
- Moi et l'exploitante ont eu une discussion sur obligation que 50% des éducatrices aient leur cours d'introduction en éducation à la petite enfance,
- L'exploitante a pris conscience d'avoir besoin de soutenir les éducatrices.

Pendant ma surveillance, les enfants étaient à l'extérieur en jeu libre. Par la suite, les enfants ont eu la préparation pour le dîner.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 08 septembre 2022

Date

original signé par
Katy Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 septembre 2022

Date